

368

Sous mesdits et advenir sur Nos^{es} et
 manifeste, que l'an de grace surant mille six cent
 trente sept et le second jour du mois de Novembre
 par devant nous ~~Georges Radde~~ not. imp.
 et de la vicairie d'Hollande, demeurant en la
 ville d'Amsterdam pres les ~~date~~ ~~monies~~ bas nomme
 Comproux enta propre femme Dame Felipa
 Nunes veuve de feu J^h. Michel de Castro,
 habitant ~~en~~ marchand Portugais icy en ville
 Laquelle de son bngre a fait et en titre
 fait et en titre sy vray legit^{me} et indubitable
 Proc. et mandataire lesd^s Janes de Jerta au
 marchand Portugais, estant de presens en
 Paris, spécialement, pour en son nom coe de
 Judoite, pour suivre, avancer, obtenir et imp.
 du Roy tres-chrestien l'establissement de
 on jeux es Jertes proposez par lesd^s de
 on son nom et du J^h. de Castro Propozants d'ice
 Et quant a ce traiter et accepter, signe
 tous Actes et traites touchant ce fait, le
 et en tout coe bon luy semblera, ne
 tous denier, quitter. Et generalemt. et speciale
 quant a ce et qui en depend faire dire
 gerer exposer et poursuivre coe de luy
 Qu'il n'ait au J. d'ice ne s'ait ne s'ait pas ou
 pourrait, j'agit que le cas regard Jonee pour
 mandant plus ap. ple en special. Voulant que
 tous de fait et imp. ^{la vnté} ~~luy~~ ~~du~~ ~~roy~~
 et toutes charges ^{en luy} ~~de~~ ~~luy~~ ~~du~~ ~~roy~~
 Personne ~~de~~ ~~luy~~ ~~du~~ ~~roy~~
 Juse fait et par ~~du~~ ~~roy~~ ~~du~~ ~~roy~~
 et un Jhallur de my ~~du~~ ~~roy~~ ~~du~~ ~~roy~~
 Jonee sera ~~du~~ ~~roy~~ ~~du~~ ~~roy~~
 Jonee sera ~~du~~ ~~roy~~ ~~du~~ ~~roy~~
 Jonee sera ~~du~~ ~~roy~~ ~~du~~ ~~roy~~
 Jonee sera ~~du~~ ~~roy~~ ~~du~~ ~~roy~~